



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Mont-Blanc, présidée par Monsieur le maire Jean Simon Levert et tenue le 22 avril 2025, à 16h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jean Simon Levert, maire
 Monsieur Michel Bédard, conseiller
 Madame Anne Létourneau, conseillère
 Monsieur Alain Lauzon, conseiller
 Monsieur Réal Tourigny, conseiller
 Monsieur Guy Simard, conseiller

EST ABSENTE Madame Carol Oster, conseillère

EST AUSSI PRÉSENT Monsieur Matthieu Renaud, directeur général

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Jean Simon Levert, la séance spéciale est ouverte à 16h30.

RÉSOLUTION 12971-04-2025
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Tourigny:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE**
3. Octroi d'un contrat de gré à gré pour des services professionnels pour le remplacement d'un ponceau et la réfection d'une partie de la rue Principale et le remplacement d'un ponceau sur le chemin des Lacs
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 12972-04-2025
OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU ET LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA
RUE PRINCIPALE ET LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DES
LACS ET AFFECTATION DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat pour des services professionnels pour la réfection d'une partie de la rue Principale et le remplacement de ponceaux – rue Principale et chemin des Lacs;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 7.3 du règlement 271-2019 sur la gestion contractuelle, le directeur général a autorisé les démarches visant l'octroi d'un contrat de gré à gré;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Letarte, directeur des travaux publics et des services techniques, après avoir réalisé les démarches requises conformément aux dispositions du règlement de gestion contractuelle, recommande d'octroyer le contrat à Parallèle 54 Expert-Conseil inc.;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'OCTROYER à Parallèle 54 Expert-Conseil inc. un contrat pour des services professionnels pour le remplacement d'un ponceau et la réfection d'une partie de la rue Principale et le remplacement d'un ponceau sur le chemin des Lacs pour un montant de 78 400 \$ plus taxes pour un total de 90 140.40 \$, tel que plus amplement détaillé à son offre de services.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

D'AFFECTER la somme de 90 000 \$ de la réserve voirie à ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 12973-04-2025
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard de lever la présente séance spéciale à 16h33.

Jean Simon Levert
Maire

Matthieu Renaud
Directeur général et greffier-trésorier